

## 20210118\_DL\_06

**OBJET :** Grille tarifaire du service d'archivage électronique mutualisé avec le CDG59 – dit SESAM

**Date de convocation :**

6 janvier 2021

**Date de séance :**

18 janvier 2021

**Date d'affichage :**

3 février 2021

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 24

**Membres votants :** 34

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 et article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, BOHIN Pascal, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Guy PENAUD à Margaux DELETRE  
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET  
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS  
James HECQUET à Laurent PARSIS  
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET  
Isabelle DE WAZIERS à Pascal BOHIN  
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE  
Olivier JARDE à Margaux DELETRE  
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET  
Alain GEST à Mathilde ROY

*Le Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a obtenu l'agrément du Ministère de la Culture en septembre 2019. Il est proposé aux collectivités et établissements publics du périmètre de compétence de Somme Numérique grâce à une convention de coopération horizontale conclue avec le Centre de Gestion du Nord.*

*La tarification du service est identique pour toutes les archives publiques qui dépendent de ces deux structures. Le syndicat mixte va percevoir les contributions de ses membres et les reverser en totalité au Centre de Gestion du Nord.*

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, approuvée par délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016, pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé,
- Vu la délibération n°7 du Comité syndical du 17 novembre 2020 portant sur les process de mise en œuvre du service,
- Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°4 en date du 18 janvier 2021,

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

ID : 080-258004365-20210118-210118\_CS\_DEL6-DE

Considérant l'offre du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé de la Fonction Publique Territoriale du Nord en collaboration avec le syndicat mixte Somme-Normandie, dans le cadre de la convention de coopération horizontale adoptée par délibération du 17 novembre 2020.

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – La grille tarifaire du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé annexée à la présente délibération, comprenant l'offre complète et l'option de Tiers-hébergement, est approuvée.

**ARTICLE 2** – La Charte du service mutualisé ainsi que la convention tripartite nécessaire à la facturation directement auprès des communes et établissements publics non membres bénéficiant du service sont approuvés.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.